

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 1793**

**CE PROJET DE RÈGLEMENT AFFECTE LA ZONE P-1506 CONSTITUÉE DES PROPRIÉTÉS
SITUÉES AU 70, RUE SAINT-GEORGES ET 144-148, RUE JACQUES-CARTIER NORD
(PARTICULIÈREMENT L'ÉGLISE SAINT-JAMES)**

À sa séance du 23 avril 2019, le conseil municipal a amorcé le processus d'adoption du règlement no 1793.

Ce projet de règlement a pour but de permettre l'aménagement de bureaux professionnels au rez-de-chaussée et l'aménagement d'un logement à l'étage à l'intérieur du bâtiment de l'église Saint-James située au 148, rue Jacques-Cartier Nord.

Une réunion d'informations et de consultation portant sur ce projet de règlement se tiendra à l'hôtel de ville, le 21 mai 2019 à compter de 19 h. Toute personne intéressée est invitée à y assister.

Pour plus de détails ou pour consulter le plan montrant le secteur visé par ce projet de règlement, voir l'avis ci-joint.



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 1793

1. Adoption par le conseil municipal du projet de règlement

Le 23 avril 2019, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

Règlement n° 1793

« Règlement modifiant le règlement de zonage no 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser la classe d'usages « Habitation mixte » et la sous-classe « Services professionnels, techniques ou d'affaires » à même la zone P 1506 et le remplacement de son affectation principale pour l'affectation commerce et service (C).

Cette zone est située sur la rue Saint-Georges, du côté sud, entre les rues Jacques-Cartier Nord et Longueuil »

Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent être soumises à l'approbation des personnes habiles à voter.

2. Invitation à une consultation publique sur ce projet de règlement

Quand :	21 mai 2019
Heure :	19 h 00
Où :	Hôtel de ville, salle du conseil municipal, 188 rue Jacques-Cartier Nord Saint-Jean-sur-Richelieu

Ce projet de règlement sera alors expliqué et toute personne pourra poser des questions et faire part de ses commentaires.

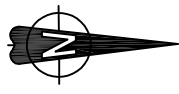
3. Zone affectée par ce projet de règlement

Ce projet de règlement affecte la zone P-1506 constituée des propriétés situées aux 70, rue Saint-Georges et 144 et 148, rue Jacques-Cartier Nord.

L'illustration de cette zone est jointe au présent avis.

4. Consulter ce projet de règlement et obtenir des informations

Une copie de ce projet de règlement peut être consultée. Toute personne peut obtenir des informations à ce sujet en se présentant à l'hôtel de ville, au service du greffe, durant les heures d'ouverture du bureau.



Limite de zone



Changer l'affectation
"p" par "c"

NO.	PAR	DATE



315, rue MacDonald, Bureau 305, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 8J3

ANNEXE A
RÈGLEMENT 1793

DESSINE G. Derache	DATE 8 avr/1 2019
PREPARE J. Nguyen	ECHELLE AUCUNE
APPROUVE J. Nguyen	PLAN NO. MRU-19-4476-P1-C